



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BERTHELOT Vincent, GOURDELIER Yves, HAMON Pascal, LE BOUCHER Gwénaëlle, LEBOUDEC Christine, LELANDAIS Yann, RUCET Angélique, SAGEAN Laurence, PENHOAT Cyriane, PIEPLU Vincent, LOURADOUR-DURAND Gisèle

Avaient délivré pouvoir : Madame DESERT Christelle a donné pouvoir à Madame RUCET Angélique, Monsieur LEMOINE Claude a donné pouvoir à Monsieur GOURDELIER Yves, Monsieur GERNIGON Nicolas a donné pouvoir à Madame PENHOAT Cyriane

Secrétaire de séance : Madame PENHOAT Cyriane

Date de la convocation : le lundi 17 MAI 2021

ORDRE DU JOUR :

- 1- Mise en œuvre de l'article L 2121-18 du CGCT (CM à huis clos)
 - 2- Ajout d'un point à l'ordre du jour
 - 3- Convention pour la réalisation de quatre logements locatifs avec Côtes d'Armor Habitat
 - 4- Signature d'un devis avec le SDE pour la rénovation des foyers pollution lumineuse pour le Port de Lyvet
 - 5- Convention d'Entente Intercommunale entre Pleudihen-Sur-Rance, Saint Hélien et la Vicomté-sur-Rance pour la mise en place d'un Conseiller Numérique
 - 6- Création d'un emploi non permanent de Conseiller Numérique France Services
 - 7- Remboursement d'une facture prise en charge par un élu
 - 8- Signature d'un acte de cession pour un navire de plaisance
 - 9- Informations – Questions diverses
-

DÉLIBÉRATION N° 32/2021 – Réunion du conseil municipal à huis clos

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18,

Considérant qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et dans l'attente de l'adoption de la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la présence du public en période de confinement n'est plus possible (article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020), pour que la tenue de la réunion du conseil municipal du jeudi 20 mai 2021 se tienne dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, Monsieur le Maire demande la réunion à huis clos.

Monsieur Yves GOURDELIER demande à partir de quelle date les séances du Conseil Municipal seront ouvertes au public.

Monsieur Alain BROMBIN réponds que la commune n'a eu aucune information à ce sujet de la part de la préfecture.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix « POUR ») :

- **Décide de tenir la séance du Conseil municipal du jeudi 20 mai 2021 à huis clos.**

DÉLIBÉRATION N°33/2021 – Ajout d'un point à l'ordre du jour

Sur proposition du Maire, un point a été ajouté à l'ordre du jour :

8/ Signature d'un acte de cession pour un navire de plaisance

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N°34/2021 – Convention pour la réalisation de quatre logements locatifs avec Côtes d'Armor Habitat

Monsieur Le Maire propose la réalisation de quatre logements locatifs avec Côtes d'Armor Habitat sur une parcelle située Rue du Clos Chatelier.

La cession du terrain d'implantation se fera à l'euro symbolique. Une participation aux frais de viabilité sera versée par le bailleur social. A ce titre, il convient de signer avec Côtes d'Armor Habitat une convention leur permettant de verser ladite participation.

Monsieur Yves GOURDELIER fait remarquer que la construction de ces logements supprimera des espaces verts, que certains riverains n'acceptent pas ces constructions car il y a une trop grande concentration de logements sociaux à cet endroit.

Monsieur Alain BROMBIN précise qu'une ébauche du projet sera présentée aux riverains et que ces derniers seront invités au bornage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** la cession du terrain d'implantation à l'euro symbolique
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention de réalisation en deux exemplaires qui permettra à l'organisme de verser à la commune une participation aux frais de viabilité du terrain d'un montant de 5 000€ par logement

Vote « POUR » : 12

Vote « CONTRE » : 3 (MME. LÉBOUDEC C, M. LEMOINE C, M.GOURDELIÉ Y)

Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION N°35/2021 – Signature d'un devis avec le SDE pour la rénovation des foyers pollution lumineuse au port de Lyvet.

Monsieur Vincent BERTHELOT, présente un projet de rénovation des foyers pollution lumineuse au Port du Lyvet.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 10 584.00€. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Cette somme sera inscrite en investissement au compte 204158.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de rénovation des foyers pollution lumineuse port de Lyvet présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 18 144.00€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N°36/2021 – Convention d’Entente Intercommunale entre Pleudihen-Sur-rance, Saint-Hélen et la Vicomté –Sur-Rance pour la mise en place d’un conseiller numérique.

Madame Cyriane PENHOAT prend la parole et rappelle que dans le cadre du programme France Relance, l’Etat a lancé fin 2020, un projet de mise en place et de financement de Conseillers Numériques Frances Services.

La commune a répondu au projet de manière partagée avec Saint Hélen et Pleudihen sur Rance et ont été retenues pour bénéficier de ce dispositif.

La convention d’Entente Intercommunale porte sur la mutualisation des activités de Conseiller Numérique et de son équipement pour la réalisation de ses missions au sein des 3 communes signataires.

Monsieur Alain BROMBIN rappelle que c’est un travail commun entre les 3 communes. Madame Laurence Sagean souligne l’importance de la mutualisation.

Il est proposé aux élus du Conseil Municipal d’accepter la présente Convention d’Entente Intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la présente convention et toutes pièces s’y rapportant
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d’Entente Intercommunale entre Pleudihen-sur-Rance, St Helen, La Vicomté sur Rance en trois exemplaires pour la mise en place d’un conseiller numérique.

Vote à l’unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N°37/2021 – Création d’un emploi non permanent de Conseiller Numérique France Services

Madame Cyriane PENHOAT présente le contrat de projet.

Le Maire propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique B ou C afin de mener à bien le projet identifié suivant : **Dispositif Conseiller Numérique France Services.**

L’agent assurera les fonctions de Conseiller Numérique France Services à temps complet pendant une durée de 24 mois.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de 343.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N°38/2021 – Remboursement d'une facture prise en charge par un élu.

L'achat d'un abonnement annuel au logiciel CANVA PRO a été réalisé par un élu afin notamment de concevoir le bulletin municipal le Vicomtois.

Le montant de la facture s'élève à 109.99€ TTC

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix « POUR ») :

- **Décide d'indemniser l'élu concerné à hauteur du montant TTC de l'achat.**

DÉLIBÉRATION N°39/2021 – Signature d'un acte de cession pour un navire de plaisance

Madame Cyriane PENHOAT informe qu'un navire de plaisance de type Doris a été cédé à titre gracieux à l'état d'épave et pour décoration à la commune.

La municipalité souhaite néanmoins dispenser le donateur des frais de convoyage et de dépôt à hauteur de 30€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer cet acte de cession
- **DE DEDOMMAGER** le donateur à hauteur de 30€

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Déchets verts :

Monsieur Yves GOURDELIER souhaite savoir s'il est envisagé de faire quelque chose pour les personnes qui souhaitent se débarrasser de leurs déchets verts et qui ne peuvent pas se déplacer.

Monsieur Alain BROMBIN répond que c'est une compétence de Dinan Agglomération.

Elections :

M. Alain BROMBIN fait un point concernant les prochaines élections départementales et régionales du mois de juin.

La commission de contrôle des listes électorales se réunira le vendredi 28 mai à 18h30.

Une réunion d'information aura lieu le samedi 12 juin sur la tenue du bureau des élections.

Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 :

La commune bénéficiera d'une subvention pour la rénovation de la salle des fêtes et du centre culturel.

Moulin du Prat :

Un point sur le calendrier de cet été est fait par Monsieur le Maire et Monsieur LELANDAIS.

Séance levée à 21h20

FEUILLE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

DÉLIBÉRATION N° 32/2021 – Réunion du conseil municipal à huis clos

DÉLIBÉRATION N°33/2021 – Ajout d'un point à l'ordre du jour

DÉLIBÉRATION N°34/2021 – Convention pour la réalisation de quatre logements locatifs avec Côtes d'Armor Habitat

DÉLIBÉRATION N°35/2021 – Signature d'un devis avec le SDE pour la rénovation des foyers pollution lumineuse au port de Lyvet.

DÉLIBÉRATION N°36/2021 – Convention d'Entente Intercommunale entre Pleudihen-Sur-Rance, Saint-Hélen et la Vicomté –Sur-Rance pour la mise en place d'un conseiller numérique.

DÉLIBÉRATION N°37/2021– Création d'un emploi non permanent de Conseiller Numérique France Services

DÉLIBÉRATION N°38/2021 – Remboursement d'une facture prise en charge par un élu.

DÉLIBÉRATION N°39/2021 – Signature d'un acte de cession pour un navire de plaisance

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES